

**AUX COPROPRIÉTAIRES DE LA
PPE « LES EPERVIERS »****3963 CRANS-MONTANA**

Crans-Montana, le 10 décembre 2025

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COPROPRIETE « LES EPERVIERS »**

Mesdames et Messieurs les copropriétaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du

SAMEDI 27 DECEMBRE 2025 A 16H00**Au Centre de Congrès Le Régent, Route des Mélèzes 28 à 3963 Crans-Montana.** Une salle de réunion a été réservée et l'entrée se fait du côté SUD de la salle de congrès (côté Golf).Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue, ouverture de l'assemblée, contrôle des présences
2. Constitution du bureau de l'A.G. (président, secrétaire, scrutateur)
3. Approbation du P.V. de l'A.G. des copropriétaires du 28.12.2024
4. Rapport de l'administrateur (selon annexe)
5. Discussions et décision quant aux diverses propositions liées à la situation du couloir situé au 1^{er} étage de l'entrée B (surface +/- 3.02 m²) ; selon rapport d'administrateur – présentation de chacune des options – discussion et décision finale en fonction des règles de majorités nécessaires
6. Ratification de tous les travaux réalisés en cours d'exercice sous la supervision de Mme Françoise BORGEAT, architecte ; approbation des coûts y relatifs (voir post-scriptum en fin d'ordre du jour)
7. Discussion et décision concernant les réfections d'étanchéité des superstructures en toiture – selon rapport Geneux-Dancet SA pour Frs. 11'375.65

8. Présentation des comptes et Bilan au 30.09.2025 – rapport de l'organe de contrôle – approbation des comptes et Bilan et décharge aux organes responsables
9. Nominations statutaires : Administrateur, Comité et Organe de contrôle ; discussions quant aux réélections des instances en place ou des démissions
10. Autres travaux éventuels d'entretiens ou propositions individuelles ? **Les éventuelles propositions doivent être transmises à l'administrateur 10 jours avant l'A.G.**
11. Délégation spéciale annuelle de compétence à l'administrateur pour requérir l'inscription de l'hypothèque légale en cas de non-paiement des charges de copropriété et des frais de chauffage
12. Divers ?
13. Fixation du Budget 2025/2026– discussion et décision concernant l'attribution annuelle au fonds de rénovation
14. Fixation de la date de la prochaine A.G. : proposition : **samedi 26.12.2026 à 16H00**

⇒ PS ; plusieurs demandes ont été faites à Mme BERGEAT pour bénéficier d'un rapport circonstancié sur tous les travaux réalisés en cours d'exercice pour résoudre les problèmes d'humidité ; cependant, rien n'a encore été établi au moment de l'envoi de cet ordre du jour. Mme BERGEAT sera bien évidemment priée d'assister à la prochaine A.G. afin de présenter son rapport, répondre aux questions, etc..., etc....

Nous comptons sur votre présence et, à défaut, **veuillez avoir l'obligeance de déléguer vos pouvoirs au moyen de la procuration ci-jointe.**



AGENCE IMMOBILIÈRE

Avenue de la Gare 11
Case postale 41
CH - 3963 Crans-Montana 1

BUREAU +41 (0)27 481 17 78

PPE +41 (0)27 481 97 79

info@agence-agival.ch

N° TVA CHE 115.716.823

Dans l'intervalle, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les copropriétaires, nos plus cordiales salutations.


**PPE Les Eperviers
L'Administrateur
AGIVAL – DC Management
Gabriel SAVOY**

Annexes : Rapport de l'administrateur sur l'exercice écoulé
Fascicule des comptes et Bilan au 30.09.2025 – budget 2025/2026
Formulaire de procuration